



## POINT D'ACCES AU DROIT ?

### NOUVEAU !

Depuis le 1er avril 2015, la Communauté de Communes du Sud Gironde, en collaboration avec la mairie de Langon a ouvert un espace d'accueil, d'information, d'écoute et de conseils à Langon.

**Le Point d'Accès au Droit :**  
 a pour vocation d'informer et d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et juridiques.  
 Il organise des permanences gratuites.

- Service public ouvert à tous
- Accueil personnalisé et confidentiel
- Information juridique de premier niveau
- Aide à la compréhension des documents
- Conseils gratuits
- Orientation vers d'autres structures



**QUELS SONT MES DROITS ?**  
**A QUI M'ADRESSER ?**  
**QUI PEUT ME CONSEILLER GRATUITEMENT ?**



## DEFENDEZ VOS DROITS !

### MEDIATION

#### FAMILLES EN GIRONDE

Un service de médiation familiale pour rétablir le dialogue et maintenir les liens familiaux.

Permanence :

Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

Sur rendez-vous auprès de l'association

T. 05 56 51 17 17

### INFO DROITS

#### INFOS DROITS

Un service d'information juridique de proximité, accessible à chaque citoyen qui en fait la demande.

Permanence :

Sur rendez-vous auprès de l'association

T. 05 56 45 25 21

### DEFENSEUR DES DROITS

#### DEFENSEUR DES DROITS

Une autorité constitutionnelle indépendante, chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés.

Permanence :

Le 2<sup>ème</sup> vendredi matin de chaque mois

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

T. 05 57 36 25 54

### AIDE AUX VICTIMES

#### VICT' AID

Un accompagnement pour toute personne ayant subi une atteinte : viol, agression, accident, escroquerie, cambriolage, perte d'un proche par homicide volontaire, involontaire, accident...

Permanence :

Sur rendez-vous auprès de l'association

T. 05 56 01 28 69



## PARLONS-EN...

### HUISSIERS

#### PERMANENCES D'HUISSIERS DE JUSTICE

Une fois par mois un huissier de justice à votre écoute pour vous fournir des conseils.

Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

T. 05 57 36 25 54

### AVOCATS

#### PERMANENCES D'AVOCATS

Une fois par mois un avocat à votre écoute pour vous fournir des conseils.

Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

T. 05 57 36 25 54

### NOTAIRES

#### PERMANENCE DE NOTAIRES

Une fois par mois un notaire à votre écoute pour vous fournir des conseils gratuits.

Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

T. 05 57 36 25 54

### ECRIVAIN PUBLIC

#### ÉCRIVAIN PUBLIC

Une aide dans vos démarches administratives du quotidien, auprès d'organismes publics ou privés, décryptage des documents, rédaction...

Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

T. 05 57 36 25 54

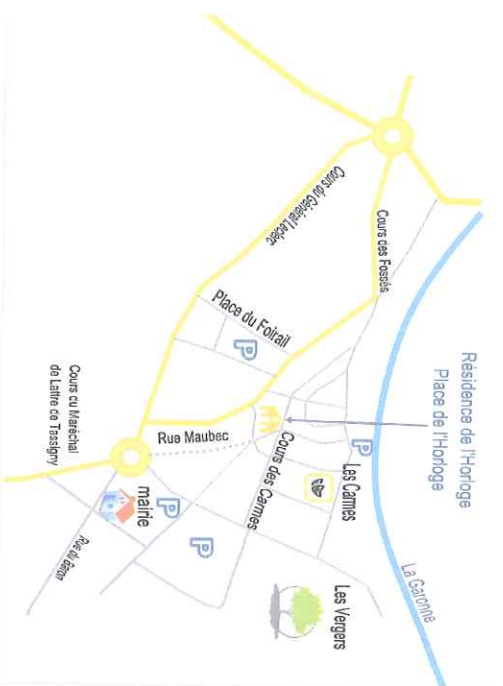
**POINT**  
D'ACCES  
AU DROIT



SERVICE PUBLIC

OUVERT A TOUS !

RESIDENCE DE L'HORLOGE  
PLACE DE L'HORLOGE - LANGON



**POINT**  
D'ACCES  
AU DROIT

EN PARTENARIAT AVEC

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit  
La Ville de Langon



contact

[pointaccesdroit@cdcsudgironde.fr](mailto:pointaccesdroit@cdcsudgironde.fr)

T. 05 57 36 25 54

[www.cdcsudgironde.fr](http://www.cdcsudgironde.fr)

**POINT**  
D'ACCES  
AU DROIT



- INFORMATIONS
- DROIT ET JUSTICE
- CONSEIL
- MEDIATION
- ECOUTE
- ORIENTATION
- DEMARCHES

INFORMATIONS GRATUITES  
SUR RENDEZ-VOUS !